



COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 17 – REUNION DU 07 DECEMBRE 2023

Président : M. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : M. ROUGER Alain

Secrétaire : M. GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Excusés : M. GODET Jean-Marie

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

-  M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
-  M. GODET Jean-Marie – RC Parthenay Viennay
-  M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
-  M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
-  M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
-  M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
-  M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le Procès-verbal n° 16 du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 17 REUNION DU 07 DECEMBRE 2023

WEEK-END DU 02/03 DECEMBRE 2023

Match n°26384700 ES Paizay le Tort (1) – US Chenay Chey Sepvret (1) en D5 poule I

Match arrêté à la 70^{ème} minute suite au malaise d'un joueur. Interventions du SMUR et des pompiers entraînant un arrêt de 30 minutes. Décision commune des deux clubs de ne pas reprendre la partie. Terrain gelé de surcroît.

La commission prend note de l'arrêt du match et reprogramme cette rencontre au 13 janvier 2024 à 20h sur le stade municipal de Paizay le Tort.

Match n°26377913 FC Clazay Bocage (2) – ES Terves (3) en D5 poule D

Match arrêté à la 50^{ème} minute suite à une blessure grave nécessitant l'intervention des pompiers.

La commission prend note de l'arrêt du match et reprogramme cette rencontre au 14 janvier 2024 à 15h sur le stade de Clazay.

Match n° 27508041 : USM Lusignan (2) – Poitiers 3 Cités (1) en U14/U17F poule C du 02/12/2023. Evocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1), d'une joueuse U18F (licence n° 2548574654) non qualifiée (participation à une catégorie d'âge inférieure).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction rejetée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 153, 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu **d'informer le club de Poitiers 3 Cités lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 20 décembre 2023 terme de rigueur.**

Dossier en instance.

FORFAITS

Amende de 32 €

Match n° 26639713 US Vrère (3) – FC Vrines (3) en D5 poule B ➤ **US Vrère 1^{er} forfait**

Match n° 26375438 ES Lutaizien Oiron (2) – AS Assais (1) en D5 poule C ➤ **ES Lutaizien Oiron 1^{er} forfait**

Match n° 26375540 FC Airvo St Jouin (3) – FC Chiché (3) en D5 poule C ➤ **FC Chiché 2^{ème} forfait**

Match n° 26382377 FC Avenir 79 (4) – FC Autize (4) en D5 poule G ➤ **Avenir 79 1^{er} forfait**

Match n° 26387704 FC Marigny (1) – ES Paizay le tort (2) en D5 poule H ➤ **Paizay le Tort 2^{ème} forfait**

Match n° 26384698 US Lezay (3) – USA Sauzéen (1) en D5 poule I ➤ **Lezay 2^{ème} forfait**

Match n° 26376123 ES Chatillon Pompaire (3) – Amailloux (1) en D5 Poule C ➤ **Chatillon Pompaire 2^{ème} forfait**

Match n° 26621849 FC Airvo st Jouin (2) – US St Varent Pierregeay (1) en Futsal brassage inférieur poule A ➤ **FC Airvo St Jouin 2^{ème} forfait**



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCES-VERBAL N° 17 REUNION DU 07 DECEMBRE 2023

Match n° 26854631 FC Boutonnais (1) – Payroux Charr.Maup. (1) en Féminines Séniors à 8 poule A ➤ **Payroux Charr.Maup. 2^{ème} forfait**

Match n° 27508011 USM Lusignan (1) – US Jaunay Marigny (1) en U14/U17 F à 8 poule A ➤ **Jaunay Marigny 2^{ème} forfait**

Match n° 26377976 CA St Aubin le Cloud (3) – Exireuil / HVS (3) en D5 poule E ➤ **Exireuil / HVS 3^{ème} forfait**

Match n° 26374341 Bressuire CLNC (2) – ES St Amand/Sèvre (3) en D5 poule A ➤ **St Amand/Sèvre 3^{ème} forfait**

FORFAITS GENERAUX

- **Exireuil / HVS (3)** en 5^{ème} division poule E.
- **St Amand/Sèvre (3)** en 5^{ème} division poule A.

Les adversaires hebdomadaires de ces équipes seront déclarés exempt.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés des communes de : Le Vanneau Irleau (jusqu'au 1^{er} janvier 2024) - Le Tallud – Magné (jusqu'au 03 décembre inclus) - St Sauveur – Loubigné – Cerzeau.

RESULTATS NON SAISIS ou FMI NON UTILISEE

Match n° 26947073 FC Pays Argentonnais (2) – GJ Nueillaubiers EVSABB (4) en U13-3^{ème} Division poule A ➤ **Amende de 25 € au club de Pays Argentonnais.**

DECLARATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €

- Du club de Celles Verrines : Samedi 30 décembre 2023 – Tournoi Futsal Catégorie Séniors.

Tournois/Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN